

## Commission Médicale

**Président :** Dr BONDOUX Gilles

### **Article 55**

Cette Commission, en étroite collaboration avec le Comité de Direction du District, sert à régler tous les problèmes médicaux éventuels.

Son action est surtout importante en ce qui concerne les dossiers médicaux des arbitres et visites de double surclassement et la surveillance des jeunes du District.